

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction
Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le mardi 12 septembre 2017 à 19 h 30 au chalet du Club

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion à 19 h 41 faite par Vice commodore M. André Bilodeau

2. Appels des dirigeants : par M. Julien de Tilly

Commodore	Poste vacant
Vice commodore :	André Bilodeau
Secrétaire :	Poste vacant
Trésorier :	Julien de Tilly
Maître de port :	Benoit Goyer
Directeur des communications :	Martin Beauchesne
Directeur de l'entretien :	Bryan Petterson

MEMBRES PRÉSENTS :

André Girard	Patrick Meilleur
Raymond Guay	Daniel Massicotte
Roch Francoeur	Marc Patenaude
Raymond Lavoie	
Jean Létourneau	

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par M. Julien de Tilly

1. Ouverture de la réunion;
 2. Appel des dirigeants;
 3. Lecture de l'ordre du jour;
 4. Correction et adoption du procès-verbal de août 2017;
 - 4.1 Suivi du p.-v. du 11 juillet : Point 9.6 Pilotes du Saint-Laurent.
 5. Lecture de la correspondance;
 6. Rapport du comité ad hoc 150^e;
 7. Proposition nouveau Secrétaire au Comité de direction
-

8. Rapport des Officiers
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 École de voile
 - 9.2 Date de la mise à terre
 - 9.3 Demande de reconnaissance communautaire
 - 9.4 Nouveaux membres
 - 9.5 Escadrille de plaisance
 - 9.6 Cours de VHF
 - 9.7 Cartes magnétiques
10. Période de questions ou commentaires
11. Prochaine réunion
12. Levée de la réunion

MODIFICATIONS OU AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas d'ajouts mais une correction au point 9.2 qui devra se lire comme suit : Mise à terre et non date de la mise à terre.

Proposé par : M. Julien de Tilly
Appuyé par : M. Bryan Petterson
Adopté à l'unanimité

4. Corrections et adoption du p.-v. du 15 août 2017 :

Pas de corrections apportées et le p.-v. est adopté

Proposé par : M. Benoit Goyer
Appuyé par : M. Julien de Tilly
Adopté à l'unanimité

4.1 Suivi du point 9.6 Pilotes du Saint-Laurent

Il n'y a pas eu de développement dans ce dossier et M. Bilodeau devrait rencontrer André Gagné à ce sujet avant son départ. **(À suivre)**

5. Lecture de la correspondance :

Une lettre de la Ville de Longueuil en date du 31 août indiquant que la banderole sur le mur de la bâtisse serait non réglementaire en vertu du (Règlement 01-4501 article 10.4). David Gauthier s'occupe du dossier et la personne responsable à la ville est en vacances. **(À suivre)**

6. Rapport du comité ad hoc 150^e :

M. André Bilodeau président du comité tient à remercier les membres et locataires qui bénévolement se sont impliqués à la préparation et lors du week-end des festivités du 150^e.

Il tient à souligner le travail de Martin Beauchesne dans l'organisation des repas et de voir à monter et démonter les installations pour les repas.

M. Bilodeau fait lecture du compte-rendu composé par Consuelo pour le journal le Courrier du Sud. Il tient à préciser que ce qui pourrait paraître dans le journal pourrait différer. La raison est que le journaliste qui traite ce genre de communiqués n'a pas compris le sens du texte lors du premier envoi annonçant le concert etc. *(Copie du compte-rendu mis en annexe au dossier de l'administration et annexée à ce p.-v.)*

M. Julien de Tilly le trésorier tient à préciser que nous avons dépassé le budget alloué de 20 000 \$ pour le 150^e et nous en sommes à 21 000 \$

7. Proposition nouveau Secrétaire au Comité de direction :

M. Julien de Tilly propose que M. Patrick Meilleur présent à la réunion comble le poste vacant à titre de Secrétaire.

Résolution 2017-09-12 no.12

Il est proposé par M. Julien de Tilly que M. Patrick Meilleur comble le poste vacant de Secrétaire et ce par intérim jusqu'à la prochaine A.G.A.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Bryan Petterson

Adopté à l'unanimité

8. Rapport des Officiers :

Directeur de l'entretien M. Bryan Petterson : *Rapport verbal*

M. Petterson indique que 120 tonnes de gravier furent mis sur le terrain et la main-d'œuvre fut bénévole en échange nous avons offert un service de descentes. De plus le déplacement du mat à drapeaux devrait s'effectuer cette semaine et placer le tout sur la pointe à l'Est.

M. Petterson explique que la réquisition pour l'eau courante est faite et c'est à suivre.

Ceci termine le rapport.

Proposé par : M. Bryan Petterson

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

Directeur des communications M. Martin Beauchesne Rapport verbal

M. Beauchesne tient à remercier tous les bénévoles impliqués. Tout s'est bien déroulé et ce fut un très bel évènement et il espère que tout va continuer ainsi. Il reste à s'occuper des repas pour la mise à terre. Il ajoute qu'on a dépassé les budgets et on va être capable de vivre avec ça.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Bryan Petterson

Adopté à l'unanimité

Maître de port M. Benoit Goyer Rapport verbal

M. Goyer demande que soit fait un ajout aux Règlements administratifs et qui va s'appliquer aux locataires et membres et la raison est : Que plusieurs fois au cours de la saison certains bateaux furent vendus et nous ne savions pas qui était l'acquéreur et cela va éviter d'avoir à courir après l'acheteur.

Proposition 2017-09-12 no.13

Il est proposé que tous les membres et locataires devront aviser par écrit lors de toutes transactions concernant une embarcation et de donner les renseignements sur l'acquéreur.

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. Bryan Petterson

Adopté à l'unanimité

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. Bryan Petterson

Adopté à l'unanimité

Secrétaire M. Patrick Meilleur *Pas de rapport*

M. Meilleur se dit content d'avoir joint une si belle équipe et on l'a vu avec le 150^e. Son but sera de voir à ce que les réunions se déroulent rondement et avec diligence. Il souligne qu'il a vu sur Facebook du Club un commentaire d'un locataire soit Enwar Outtas qui s'est fait voler son vélo. Il appert que le support à vélo est trop près de la grille à l'entrée et de la rue et que cela facilite l'accès pour les malfaiteurs. Patrick souligne qu'il faudrait trouver un meilleur endroit pour le support. De plus, il va falloir être vigilants pour éviter les vols et faut commencer à penser comment prévenir.

Trésorier M. Julien de Tilly

L'encaisse: 80 000 00 \$

Le placement : 132 000.00 \$

Fond de contingence : 3 900.00 \$

M. de Tilly explique que Consuelo a fait l'envoi du dépôt de réservation pour la saison.

Les formulaires du Gouvernement pour la subvention de l'étudiant. De plus, depuis le début de l'année, il y a la caisse qui ne balance pas de 213.00 \$ d'accumuler.

Compte à recevoir près de 10 000 \$ et Prestige doit encore et les hivernages de quelques locataires que nous devront mettre en collection.

Le moniteur de voile n'est pas payé et une feuille fut remise à André Gagné à cet effet.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

Vice commodore M. André Bilodeau *Pas de rapport*

Commodore Poste vacant

9. Affaires nouvelles :

9.1 École de Voile

M. Marc Patenaude explique qu'il y a un flottement pour la fin de la saison et l'assurance se termine le 3 septembre. Il demande si Alexandre fut avisé de ce fait. Il ajoute qu'il a pu discuter avec Madame Latendresse et elle aimerait une école de kayaks.

M. Raymond Lavoie dit qu'il faudra vérifier avec Voile Mobile et si des municipalités font la demande, ils seront prioritaires pour les camps de jour.

Va falloir regarder selon Marc Patenaude en vue d'acheter d'autres dériveurs et pour le moment l'École n'a pas de charte. Pour une école de voile ça prend un adulte responsable et y'a bien d'autres étapes. Nous ne sommes pas reconnus par la Ville.

M. Petterson dit qu'il faudrait que l'École fasse des demandes de subventions au Provincial et au Fédéral.

M. de Tilly demande s'il ne serait pas possible d'emprunter à des écoles de voile d'autres bateaux.

Marc Patenaude explique qu'il faut y aller par étapes et lentement et qu'il y a beaucoup d'inconnu. Faut avoir un plan de match et dès le mois de janvier et non en mars.

9.2 Mise à terre

M. Benoit Goyer informe que l'hivernage est complet pour la saison hivernale. La mise à terre aura lieu avec grue Bellerive le 7 et 8 octobre.

M. Julien de Tilly dit qu'il a fait des calculs pour déterminer le prix et a fait des comparatifs et nous sommes déficitaires de la mise à terre de 2 000.00 \$ l'an dernier. En somme la mise à l'eau et la mise à terre devraient s'équilibrer.

Résolution 2017-09-12 no. 14

Il est proposé que le tarif soit de 130.00 \$ pour 7 minutes et 5.00 \$ à chaque minute supplémentaire.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

M Benoit Goyer explique que l'an dernier le manque de bénévoles a fait une grosse différence.

M. de Tilly souligne que le temps de mettre les sangles ça ne va pas nécessairement et surtout si les gens ne sont pas prêts.

M. Martin Beauchesne considère que s'il y a un peu de surplus ça va payer le lunch pour les bénévoles et on n'a pas à être déficitaire.

M. Roch Francoeur dit qu'il y a un club dans les Laurentides les tâches sont imposées et les gens ont tellement de plaisir qu'ils ont trop de gens intéressés.

M. André Caron dit qu'il faudrait faire des week-ends de corvées obligatoires.

M. Raymond Lavoie fait cette remarque : Comment il se fait que le dimanche ceux dont les bateaux sont sortis ne sont pas là le dimanche pour aider.

M. André Girard dit que ça prendrait un éclaireur sur le terrain pour vérifier les *patages*.

M. de Tilly le Trésorier explique que s'il y a un surplus, l'A.G.A prendra la décision à cet effet.

M. de Tilly explique que M. Paul-Alexandre Boutin a fait une demande pour hiverner. Il relate le fait qu'il fut décidé de refuser au printemps.

M. Bryan Petterson dit qu'il y a eu une décision vu qu'il n'a pas respecté de sortir son *traileur* sur roues et il devait le sortir après la mise à l'eau et que ce fut fait seulement début juillet. Il ajoute que ça lui prenait des pattes.

M. André Bilodeau dit que le Comité va en discuter après la réunion et veut tous les détails en main avant de trancher.

Consuelo Marti fait lecture du p.-v. de la réunion du 6 juin au point Rapport du Directeur de l'entretien et il n'y a pas eu de résolution ou de votes à l'effet que M. Boutin ne pouvait plus revenir et donc le *trailer* est sorti le 6 juin au soir.

9.3 Demande de reconnaissance communautaire

M. Julien de Tilly a préparé une demande de reconnaissance communautaire auprès de la Ville de Longueuil. Il demande d'être mandaté pour intervenir dans de ce dossier.

Résolution 2017-09-12 no. 15

Il est proposé que M. Julien de Tilly soit le mandataire et répondant au niveau de la ville de Longueuil pour la demande de reconnaissance communautaire.

Proposé par : M. Bryan Petterson

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

9.4. Nouveaux membres

Monsieur Petterson recommande de ne pas prendre de nouveaux membres cette année. La raison est que le bail n'est pas encore renouvelé et qu'il ne faudrait pas passer pour des crosseurs.

M. André Bilodeau dit qu'il n'est pas inquiet à ce sujet.

M. Julien de Tilly explique ceci : Tous les demandeurs qui seront rencontrés lors des entrevues se verront expliquer la situation. Ceci afin qu'ils comprennent bien que ce n'est pas un part dans le Club.

M. Marc Patenaude fait cette suggestion, il serait bon d'avoir des membres juniors vu que nous avons une École de voile

9.5 Escadrille de plaisance

M. de Tilly a contacté M. Dominique d'Avignon Commandant de l'Escadrille des écluses. Il appert qu'il y aurait des possibilités de partenariat entre nous et eux. Le but serait de pouvoir donner des formations pendant la période hivernale au Club. Ils sont tout comme nous un OSBL. Il trouve que ce serait une bonne idée et ça fera une promotion pour leur escadrille. De plus, ils sont accrédités par le Gouvernement Fédéral pour donner des cours de VHF. Messieurs Bilodeau, Meilleur et de Tilly vont se rendre sur place pour discuter.

9.6 Cours de VHF

Compte tenu du sujet précédent de point est déjà discuté.

9.7 Cartes magnétiques

M. Julien de Tilly relate que le sujet fut discuté à l'A.G.A et les problèmes causés par les gens qui n'ont jamais réclamé le dépôt des cartes. Il est plus facile d'avoir un suivi actif que passif au niveau de la comptabilité.

Il suggère d'envoyer un message aux actuels et anciens du moins ceux dont on a les adresses pour les aviser. Les cartes seront toutes annulées lors de la journée de la mise à terre et on repartira à zéro.

Il explique que les gens avec bateaux auraient droits à 2 cartes sauf exceptions et que cette modification sera ajoutée à l'Article 12 des Règlements administratifs soit :

- 1- Seuls les membres, les locataires ayant un contrat saisonnier valide et les visiteurs à quai auront droit de recevoir des cartes magnétiques.
- 2- Un dépôt de 20 \$ sera exigé pour chaque carte magnétique.
- 3- Les cartes seront émises exclusivement au nom du membre ou du propriétaire de l'embarcation (ex. pas au nom du conjoint).
- 4- Le nombre de cartes par embarcation sera limité à deux. Les visiteurs à quai n'auront droit qu'à une seule carte.
- 5- À l'exception des visiteurs qui doivent absolument remettre leur carte avant leur départ, une personne quittant définitivement le Club (perte du privilège de membre, vente de son bateau, non-renouvellement de son contrat, etc.) disposera de 30 jours pour remettre ses cartes magnétiques et obtenir le remboursement de son dépôt. À défaut, les cartes seront désactivées et le dépôt ne pourra plus être remboursé.
- 6- Une carte défectueuse ou brisée pourra être remplacée gratuitement à condition que la carte devant être remplacée soit remise au Club.
- 7- En cas de perte ou de vol, la carte perdue ou volée doit immédiatement être signalée au Club. La carte sera désactivée et une nouvelle carte pourra être émise moyennant un nouveau dépôt de 20 \$.
- 8- Seuls les membres auront le droit de conserver les télécommandes encore en circulation et fonctionnelles. Le Club n'assurera plus aucun support à leur niveau et n'en commandera plus de nouvelles. Les télécommandes seront considérées comme une carte et seront sujettes aux mêmes conditions. Les télécommandes qui ne sont plus fonctionnelles pourront être remboursées ou échangées contre une carte magnétique.

M. Julien de Tilly demande si un lecteur de cartes pourrait être installé dans la Capitainerie et ce serait plus facile pour vérifier si elles fonctionnent.

M. Jean Létourneau explique qu'un logiciel à jour serait idéal et compatible avec Windows 10. Le PC que nous avons actuellement ... s'il rend l'âme ça va être moins drôle.

Il semble qu'il y a plusieurs années ce logiciel était fort dispendieux. Actuellement l'ordi de la Capitainerie ne serait pas assez récent pour un tel logiciel. Il demande le numéro de téléphone de la compagnie ALTEL pour les contacter.

10. Période de questions ou commentaires

M. Bilodeau fait aussi lecture de différents messages laissés par les élus dans le Livre d'Or du 150^e et le message de Mme Sylvie Parent, Mme Josée Latendresse et anciens Commodores etc. Il invite les gens qui n'auraient pas signé le livre à venir le signer.

Il fait lecture du certificat hommage reçu des mains de la représentante de la Mairesse.

M. Roch Francoeur apporte ce commentaire : Il a pris un quai à Contrecoeur et a rencontré des gens qui étaient contents à l'époque à venir à des activités.

Il souligne qu'il a fait des recherches au niveau des kayaks et il entend souvent parler. Il a pu discuter avec un instructeur et il pourrait nous mettre en contacts avec des OSBL Il explique que les amateurs de kayak n'aiment pas nécessairement être au même endroit. Au Club nous avons passablement de courant et ça prend de bons pagayeurs et ici ça prend des kayaks de mer.

M. Daniel Massicotte relate que lors des feux d'artifices des kayakistes venaient descendre pour aller voir les feux.

M. Massicotte demande si le comité du bail est formé et la réponse est non. Il souligne qu'il faut former un comité soit en octobre ou novembre et accepte de faire parti du comité. Il fait allusion au fait que la Ville ne veut pas de peinture sur la brique mais accepterait les fresques.

M. Roch Francoeur souligne le fait que depuis le printemps un locataire fait jouer son système de son très fort et tard. Il indique que M. Bilodeau a avisé ce locataire. Il apporte la suggestion qu'un avis écrit lui mentionne que si cela se produit à nouveau, il devra quitter le Club. Il explique qu'il faut être en mesure de profiter de la saison.

M. André Bilodeau indique que son intervention devienne officielle à ce niveau et signé par le Comité. Il lui a dit la dernière fois que s'il faisait de la musique pour déranger ses voisins et que si il le faisait encore ...il serait dehors demain matin.

M. Francoeur relate qu'il fait des promesses et le lendemain il recommence à nouveau et que cela se produit depuis le mois de mai.

M. Julien de Tilly est d'avis lui aussi que l'avis écrit s'impose et qu'un locataire qui fait du trouble et que le couvre-feu n'est pas respecté et c'est inacceptable.

M. André Bilodeau termine en disant que le Comité va en discuter à huis-clos après la réunion.

11. Prochaine réunion

La réunion est déterminée le mardi 3 octobre 2017 à 19 h 30.

12. Levée de la réunion.

Faite par le Vice commodore M. Bilodeau à 22 h 45

André Bilodeau, Vice commodore
& Commodore par intérim

Secrétaire Patrick Meilleur